



Louis Duc excédé par Erwin Kessler

ACUSA • A nouveau pris à partie par le président de l'association contre les usines d'animaux, le député broyard interpelle «d'urgence» le Conseil d'Etat pour que cessent les accusations.



En 2009, Erwin Kessler a été condamné par la justice fribourgeoise pour diffamation contre l'ancien conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf. Ce qui n'avait pas empêché l'activiste de fanfaronner à la sortie du tribunal. CHARLY RAPPO-A

COMMENTAIRE

Indignons-nous!

CLAUDE-ALAIN GAILLET

On peut adopter deux attitudes devant la prose nauséabonde d'Erwin Kessler: l'indifférence ou l'indignation. L'indifférence est de considérer le salmigondis de ses accusations comme l'œuvre d'un monomane dont la répétition obsessionnelle d'arguments infondés ou mal étayés et les excès de langage finissent par disqualifier le message.

L'indignation consiste à prendre au mot ses provocations et ses violences verbales, son mépris de tout dialogue avec ceux qui pensent autrement que lui, son acharnement aveugle sur des personnalités qui lui déplaisent, sa propension malsaine à amalgamer des situations sans lien entre elles. Insulter le peuple fribourgeois comme il le fait dans son dernier numéro est inadmissible et insupportable. Ce qui est effrayant, c'est la capacité de nuisance de cet individu qui propage sa vision avec la force de frappe d'une publication tirée à des centaines de milliers d'exemplaires. A part une condamnation morale qu'on attend ferme, le Conseil d'Etat n'y pourra pourtant pas grand-chose. Il n'a pas les moyens de stopper le discours ordurier d'Acusa. Restent l'indignation et la lucidité citoyennes. Qui consistent à le dire.

CLAUDE-ALAIN GAILLET

Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'Erwin Kessler et Louis Duc ne sont pas copains comme cochons. Le premier, éditeur de la revue «Acusa-News» et pourfendeur des «usines d'animaux», a une fois de plus épinglé le député broyard dans l'éditorial de son numéro de juillet. Le septuagénaire thurgovien y ressasse le discours qu'il tient depuis des années à l'encontre de politiciens fribourgeois. Dans son collimateur: l'ancien conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf et Louis Duc. Ils y sont traités une fois encore de «menteurs» pour n'avoir pas la même appréciation que lui sur les élevages de porcs dans le canton de Fribourg. Pour Erwin Kessler, ces «pires» usines à porcs sont «innombrables», au point qu'il est «tout à fait impossible de les publier toutes, car même dans une revue épaisse, seule une très petite partie trouverait sa place».

A l'appui de ses propos, «Acusa-News» publie à nouveau des photos non datées et non localisées, qui passent pour être des usines à porcs fribourgeoises. Et, en passant, le président d'Acusa dégage contre les électeurs du canton. Extrait: «La cruauté de masse envers les animaux semble laisser insensibles la majorité des Fribourgeois. Comme ils sont complices, de par leur consommation de produits d'animaux, ils aiment les politiciens qui nient l'existence bien réelle de tels camps de concentration. Cette mentalité nazie égoïste, très répandue, est effrayante.»

Plusieurs fois condamné

Erwin Kessler évoque encore, dans son éditorial, le jugement favorable rendu le printemps dernier en sa faveur par la justice thurgovienne, devant laquelle Louis Duc l'a poursuivi pour diffamation. Le député de Font

a perdu parce que sa plainte était mal fondée («La Liberté» du 29 avril).

Plusieurs fois condamné, notamment en Suisse alémanique, pour discrimination raciale et atteintes à l'honneur, Erwin Kessler règle en outre, une fois de plus, ses comptes avec la justice du canton de Fribourg, qu'il juge «moyennageuse et arbitraire». Avec, pour forcer sa thèse, l'image d'un procès de sorcière.

Ils en ont marre

Tant de «discrédit» rabâché sur lui et les Fribourgeois fait à nouveau bondir Louis Duc. Le doyen du Grand Conseil, 74 ans, interpelle «en urgence» le Conseil d'Etat. Dans une question communiquée hier aux médias, l'agriculteur de Forêt est excédé par cette «nouvelle invasion de propos diffamatoires» qu'Erwin Kessler a diffusée «à large échelle». Selon l'information, non contrôlée, fi-

gurant sur la page de garde, l'édition romande de son journal serait en effet tirée à «466 400» exemplaires.

«Va-t-on une fois pour toutes faire cesser cette répétition d'allégations qui jettent le trouble dans la population? Va-t-on une fois pour toutes faire venir ce type d'accusateur, le confronter à ses propos en l'obligeant à dé-

montrer sur place la véracité de ses dires?», questionne le député indépendant. «La profession agricole en a marre de se voir ainsi traitée dans la boue», répète-t-il. «Cela a bien assez duré. Il est grand temps soit d'y mettre un terme, soit de découvrir et de savoir enfin où se trouve le ou les menteurs!», conclut le député. I

ANTÉCÉDENTS FRIBOURGEOIS

Pour rappel, Erwin Kessler a été condamné en 2009 par la justice fribourgeoise à 45 jours-amende ferme pour avoir diffamé, en pleine campagne électorale, l'ancien conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf. Un jugement confirmé par le Tribunal fédéral. Cela n'a pas empêché le président d'Acusa, par le biais de sa publication, de s'en prendre

après coup à nouveau à l'ancien directeur de l'Agriculture fribourgeoise. Toujours dans son journal, il a ensuite ciblé ses attaques contre un juge et l'ancien commandant de la police fribourgeoise, puis contre la directrice de l'Institut agricole de Grangeneuve. L'an dernier, c'est Louis Duc et l'actuelle directrice de l'Agriculture Marie Garnier qu'il attaquait. CAG